

## CORRESPONDANCE ROMAINE

Rome, le 20 février 1907.

**L**A grosse nouvelle ecclésiastique du jour est le commencement du procès de béatification de Pie IX. Sans être encore officielle, elle est cependant certaine, car le Saint-Siège a nommé comme postulateur un prélat de Rome, Mgr Antonio Cani. L'avocat sera Mgr Achille Martini attaché à la Secrétairerie d'État, et l'ordonnance du Vicariat va paraître incessamment. D'après la règle, on doit faire le procès du Serviteur de Dieu dans tous les endroits où il a demeuré un temps notable. Et pour ce motif on devra former des tribunaux à Senigaglia, son lieu de naissance ; à Spolète, dont il a été archevêque ; à Imola, où il a été transféré du siège précédent ; et finalement à Rome, où il a passé sa vie de pontife. Il est très probable que l'on érigera un tribunal à Gaète, lieu de son exil quand la révolution le chassa de la Ville Eternelle. D'après les règles ecclésiastiques, ces procès seront faits par l'ordinaire et sous sa propre autorité. Quand aucun témoin *de visu* n'a été interrogé dans les procès apostoliques, ou si étant interrogés ils ne peuvent pas répondre sur l'héroïcité des vertus durant les dix dernières années de vie du Serviteur de Dieu, alors au lieu de deux miracles, on en demande quatre. Je ne sais si l'on fera le procès " *ne probationes pereant* " ; mais ce que je sais c'est que les miracles faits par Pie IX sont d'ores et déjà assez nombreux pour avoir plus que le " *fumus miraculorum* " que l'on demande dans ce premier stade de la cause.

— C'est quelque chose que de commencer, mais il est à prévoir un procès terriblement long. On veut, en effet, que la vie de ce grand pape apparaisse dans ses détails ; et comme il a été mêlé à la politique durant trente ans, nombre de personnes voudront déposer. C'est donc un travail formidable auquel se préparent les employés de la Congrégation des Rites, mais un travail digne d'eux. La cause du Vénérable Innocent XI est arrêtée, on ne sait pourquoi ; et cependant c'est une cause si belle que le cardinal Parocchi disait un jour : " Je voudrais être pape seulement vingt-quatre heures uniquement pour la faire reprendre ". En-dehors du Vénérable Innocent XI, il n'y a pas de pape dont la cause soit en voie d'introduction.